

Appel d'offres ouvert passé selon une procédure formalisée

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 2023-02

Organisme qui passe le marché : Bibliothèque Nationale et Universitaire de
Strasbourg
5 rue du Maréchal Joffre
B.P. 51029
67070 Strasbourg Cedex

Objet du marché : Fourniture de livres français et étrangers

Date limite de réception des offres : **27/04/2026 à 16h00**

Publication : Plate-forme des achats de l'Etat
Bulletin officiel des annonces des marchés publics
Le Journal officiel de l'Union européenne
Site internet de la Bnu

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ	2
1.1. Présentation de l'ÉTABLISSEMENT	2
1.2. Présentation du marché	2
ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ	2
ARTICLE 4 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	3
ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE 6 – PRÉSENTATION DES OFFRES	4
6.1. Langue de rédaction des offres	4
6.2. Unité de monnaie souhaitée	4
6.3. Documents à fournir	4
ARTICLE 7 – CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	4
ARTICLE 8 – OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES	5
ARTICLE 9 - SUITE RÉSERVÉE AUX OFFRES	5
ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	5

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

1.1. Présentation de l'ÉTABLISSEMENT

Fondée en 1871 suite à la destruction des bibliothèques de la ville de Strasbourg pendant l'annexion de la région Alsace par l'Empire Prussien, la Bibliothèque Nationale et Universitaire (Bnu) est un établissement public depuis le 23 juillet 1926.

Unique dans le paysage français, par son architecture, de ses collections et de son identité propre à son histoire franco-allemande, la Bnu est classée et inscrite au titre de monument historique depuis le 10 novembre 2004. Entre ses murs, elle abrite une collection de plus de 4 (quatre) millions de documents pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales, dont une importante quantité sur la région alsace, rhénane ainsi que la première collection française de papyrus.

La tutelle de l'établissement est assurée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Seconde bibliothèque de France après la Bibliothèque Nationale de France François Mitterrand (BnF), unique bibliothèque à la fois nationale et universitaire, elle possède un rayonnement régional, national et international. Centre de recherche de premier plan axé sur la collecte, la conservation et la diffusion des connaissances, elle constitue un appui incontournable à la recherche et à la formation scientifique en sciences humaines et sociale. Le développement des collections représente un quart des dépenses totales de l'établissement.

1.2. Présentation du marché

Le présent marché porte sur le lot 1 du marché de fournitures de livres imprimés français et étrangers à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg. Sont désignés sous cette mention les monographies et documents imprimés ainsi que les publications commerciales, y compris celles de petits éditeurs régionaux, d'universités, d'associations ou de sociétés savantes, ainsi que les publications en autoédition ou en « *print on demand* » dans le domaine des sciences humaines et sociales. Sont également l'objet de l'appel d'offres les numéros spéciaux de périodiques auxquels est attribué un numéro ISBN, à savoir les numéros isolés de périodiques assimilés à des ouvrages.

Sont exclues du présent marché les fournitures suivantes :

- Gravures, photographies, cartes, vidéos, images satellitaires,
- Microformes,
- Cédéroms,
- Antiquariat, livres anciens, manuscrits et autographes,
- Périodiques.

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un appel d'offres ouvert passé selon une procédure formalisée définie à l'article L2124-1 du code de la commande publique. Il est lancé afin d'assurer la continuité des acquisitions documentaires du lot 1 à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Le marché précédent notifié le 21 novembre 2023 pour une durée de 4 ans, arrive normalement à échéance le 21 novembre 2027. Il a été résilié de manière anticipée en raison de la difficulté d'exécution qui ne permettait plus d'assurer une qualité de service pour les besoins de l'établissement.

La présente consultation vise à rétablir des garanties contractuelles adaptées aux attentes et aux exigences des équipes opérationnelles de l'établissement.

Ce nouveau marché, dont la notification est prévue au deuxième trimestre 2026, prendra effet pour la durée restante ; 1 an, 5 mois et 13 jours soit environ 1 an et demi jusqu'à la date d'échéance initiale du présent contrat.

La date prévisionnelle de début d'exécution du marché est fixée au **8 juin 2026**.

Le titulaire devra avoir la capacité d'exécuter les premières commandes dans un délai maximal de 15 jours à compter de la notification du marché.

Afin d'assurer la continuité des approvisionnements dans l'attente de l'attribution du nouveau marché, des achats ponctuels pourront être réalisés conformément aux dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, dans la limite du seuil de dispense de procédure.

ARTICLE 3 – LES PERSONNES PUBLIQUES

Le Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Directeur de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg
5 rue de Maréchal Joffre
B.P 51029
67070 Strasbourg Cedex

Le Comptable assignataire des paiements :

Monsieur l'Agent Comptable de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg
5 rue du Maréchal Joffre
B.P 51029
67070 Strasbourg Cedex

ARTICLE 4 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Liste des titres

ARTICLE 6 – PRÉSENTATION DES OFFRES

6.1. Langue de rédaction des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française. Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, conformément aux dispositions de l'article R2351-11 du code de la commande publique.

6.2. Unité de monnaie souhaitée

Les candidats sont informés que l'ÉTABLISSEMENT souhaite conclure le marché en euros.

6.3. Documents à fournir

Pièces relevant de la candidature :

Conformément aux dispositions de l'article R2143-4 du code de la commande publique, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME).

Le Service DUME, mis à disposition depuis le 3 avril 2018, permet aux opérateurs économiques de concevoir, visionner ou télécharger un DUME.

Pièces relevant de l'offre :

- Mémoire technique ;
- Liste des titres remplies

Les candidats n'utilisant pas le dispositif « Marché Public Simplifié » (MPS) ou le service « Document Unique de Marché Européen » (DUME) doivent fournir :

- la lettre de candidature (formulaire DC 1) dûment complétée et datée ;
- la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC 2) dûment renseignée.

Les candidats utilisant le dispositif MPS ou le service DUME n'ont pas à fournir les pièces listées ci-dessus.

Quel que soit le mode de candidature utilisé, le candidat joint, s'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

ARTICLE 7 – CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont remises par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

LUNDI 27 AVRIL 2026 – 16 H 00

Les dossiers parvenus en retard ne seront pas examinés.

ARTICLE 8 – OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES

Le Pouvoir adjudicateur procède à l'étude des offres, en tenant compte des critères indiqués selon le barème suivant :

Prix	30 %
Valeur technique de l'offre (Nombre de titres fournis, Services proposés, Gestion et suivi des marchés, délais de livraison, etc.)	55 %
Critères environnementaux et sociaux (Bnu verte) (Stratégie écoresponsable, livraison, emballage etc.)	15 %

ARTICLE 9 - SUITE RÉSERVÉE AUX OFFRES

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre de rejet aux candidats dont il n'a pas pu retenir l'offre.

ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toutes les demandes de renseignement d'ordre administratif ou techniques seront posées via la plateforme des achats de l'Etat.